

**DÉCRET N° 2023 – 268 DU 24 MAI 2023**

portant nomination des membres et du président  
du Conseil d'administration de l'Agence pour la  
Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret 2023-094 du 22 mars 2023 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey ;
- vu** le décret 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Constant GODJO**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- monsieur **Armel DJENGUE**, représentant la Présidence de la République ;
- monsieur **Philippe GANTIN**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;



- monsieur **Edouard SOGLO**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Oscar ATINGLA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- monsieur **Paul AKOGNI**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Julien OUANKPO**, représentant le Préfet du département du Zou.

## Article 2

Monsieur **Constant GODJO** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey.

## Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

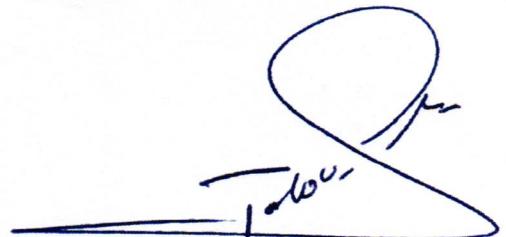
## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

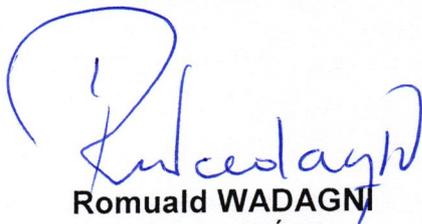
Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.** –

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement Durable,



**José TONATO**